

Informations sur le cours de français en 4^e.

2008-2009

Accès direct : <http://users.skynet.be/fralica/intro/4.htm>

1. Évaluation

Pour réussir le cours de français il faut réussir au moins une fois les 9 tests d'évaluation des compétences.

Un résultat de 60 % au travail journalier peut cependant pallier une compétence non acquise.

Les tests d'évaluation portent toujours sur des matières nouvelles selon des questionnements identiques.

Tous les documents que l'élève veut voir évaluer doivent être remis au plus tard 10 jours avant la remise du bulletin ou le début de la " semaine verte ". À défaut, ils reçoivent la note 0. Le professeur peut accepter, si les motifs invoqués par l'élève sont sérieux, de prendre en compte un travail remis après l'échéance (- 10 %).

Les tâches remises au professeur après le bulletin pour lequel elles devaient être réalisées ne seront pas prises en compte.

Un abaque sur une feuille Excel téléchargeable permet à chaque élève de suivre sa situation.

Sur chaque bulletin figurent deux cotes:

1. la **cote de la période** (de TF à TB) prend en compte à parts égales le degré de maîtrise des compétences et la qualité du travail journalier.
2. la **cote de situation** (E ou R) indique la réussite ou l'échec de l'élève à ce moment de l'année. Cette cote intègre toutes les périodes antérieures. C'est donc la dernière de ces cotes qui, en juin ou en septembre, déterminera la décision de passage en 5^e.

L'élève reçoit en début d'année un *cahier de bord*, aussi téléchargeable, lui permettant de suivre ses résultats en permanence.

La seconde session de septembre (repêchage) ne portera que sur les compétences non acquises.

Lorsque les 9 compétences ne sont pas acquises au terme de la seconde session, le professeur proposera au Conseil de classe une réorientation vers une filière mieux adaptée.

2. Les Compétences.

Neuf compétences doivent être acquises pour accéder en 5^e.

Pour le bulletin n° 2 : lire et dire le récit. (2 / 9)
Pour le bulletin n° 3 : écrire le récit. (3 / 9)
Pour le bulletin n° 4 : lire, écrire et dire le texte informatif. (6 / 9)
Pour le bulletin n° 5 : lire, écrire et dire le texte argumenté. (9 / 9)

2.1. Lecture - écriture

Une part importante du travail consistera à pratiquer trois types de textes : narratif, informatif et persuasif. Trois aptitudes sont attendues des élèves : lire, écrire, parler.

Les tests d'évaluation

Trois occasions (2 durant le trimestre, 1 à la session) seront proposées aux élèves pour faire la preuve de leurs compétences. Le test portera à chaque fois sur un texte nouveau, les questions demeurant identiques, à quelques détails près. Les cotes égales ou

supérieures à 6 sur 10 sont libératoires pour les sessions de fin de trimestre. Ces cotes ne sont enregistrées qu'après la remise par l'élève de sa copie corrigée au professeur.

L'élève dispose pour chaque type de test des critères d'évaluation, du barème de cotation et peut se servir d'un dictionnaire. Qu'elles soient positives ou négatives, les cotes obtenues aux C.S. ne sont pas additionnées au Travail Journalier. Cela signifie que ces échecs ne sont pas comptabilisés, la meilleure cote -et non la dernière- est prise en compte. C'est sur ces 9 compétences que porteront les éventuels examens de seconde session.

2.2. Oral

Pour chaque type de texte, l'élève est invité à s'exprimer oralement à propos d'un livre, d'un film, d'une bande dessinée. Ces oeuvres sont à choisir dans une liste mais l'élève peut négocier d'autres titres avec le professeur. Il faut avoir traité les trois formes de récit. Des exercices progressifs de prise de parole devant la classe sont proposés, ils ne sont pas cotés.

2.3. La remédiation

1. Le professeur met à la disposition des élèves un dispositif d'accompagnement différencié : le site *Fralica* régulièrement actualisé en fonction des difficultés rencontrées par les élèves. Ce site est disponible en ligne ou sur un support (cd / dvd / clé usb...). Les élèves peuvent y trouver des précisions sur les tâches, des conseils de procédure, des témoignages ou des textes d'élèves, des ressources théoriques, les critères des évaluations.
2. Les élèves peuvent demander des explications par courrier électronique mais aucune tâche ne sera lue par ce canal.
3. On peut refaire une tâche dont l'évaluation est insatisfaisante pour autant qu'elle soit rendue dans les délais, accompagnée de la première version. Dans ce cas, seule la note la plus élevée sera enregistrée.
4. En classe, le professeur s'engage à répondre aux questions qui présentent un intérêt pour une partie significative du groupe-classe. Les questions ou demandes d'éclaircissement plus personnelles seront traitées sur rendez-vous.
5. En outre les élèves peuvent consulter la *Cellule Sésame* pour les questions de méthode de travail.
6. Moyennant l'accord du Conseil de Classe, les examens de passage permettent à l'élève qui n'a pas fait la preuve d'une ou plusieurs compétences de représenter les tâches non satisfaisantes correspondant à cette ou à ces compétences.

3. Le Travail Journalier.

3.1. Répartition des points

Les points sont partagés en parties égales entre quatre types d'épreuves réparties sur 5 périodes : tests de lecture, exercices oraux, correction de l'orthographe, écriture créative (5 x 80 = 400 points). D'autres activités peuvent être prises en compte dans l'évaluation du travail journalier.

3.2. Tests de lecture.

Des tests de lecture sont proposés au moins un par période, afin d'affiner les compétences de lecture et la stratégie de réponse. Ils portent toujours sur les mêmes difficultés de lecture (Cfr. page spécifique). Ces tests se font avec le texte sous les yeux mais sans dictionnaire.

3.3. Découverte de la poésie.

Apprendre par coeur ? A l'heure où la mémoire se compte en gigas ! (D.Pennac)

Les élèves sont invités à réciter à haute voix des poèmes imposés afin d'enregistrer des tournures et de développer la mémoire, le sens du rythme. On passe quand on le souhaite durant une heure de cours précisée à l'avance. On peut bénéficier de l'assistance d'un souffleur. En cas d'absence, l'élève demande spontanément de présenter l'épreuve dès son retour en classe.

Cinq critères d'évaluation sont proposés :

- Mémorisation, respect du texte,
- Articulation des phonèmes,
- Présence, créativité, production de sens,
- Voix : volume, débit, rythme,

3.4. Ateliers d'écriture créative.

*"Je suis assez artiste pour puiser librement dans mon imagination.
L'imagination est plus importante que la connaissance.
La connaissance est limitée.
L'imagination saisit le monde."*

Albert **Einstein** au *Saturday Evening Post*, 1929.

Pour stimuler l'imagination et retrouver (entretenir) le plaisir d'écrire, l'élève reçoit chaque semaine une proposition d'écriture. Ces exercices peuvent toujours être réalisés en 50 minutes.

Un cahier est exclusivement réservé aux ateliers d'écriture. Chaque texte y est transcrit sur une double page. Toutes les techniques graphiques peuvent agrémenter la mise en pages (calligraphie, dessin, collage, impression par ordinateur...) et mettre l'écriture en valeur. Chaque texte de la séquence doit recevoir un titre approprié. L'intitulé de l'exercice apparaît de façon discrète.

Dans chaque séquence on peut remplacer un texte écrit selon les consignes par un texte libre. L'élève indique dans ce cas la consigne qu'il s'est donnée.

Le plagiat est interdit mais il est conseillé de se faire relire par quelqu'un (orthographe, cohérence...). Les textes sont réalisés en solo. Un texte par séquence peut être rédigé en collaboration; dans ce cas, l'élève doit mentionner le nom du collaborateur. Seuls les textes copiés sur le cahier sont évalués, en cas de collaboration il faut recopier (photocopier) le texte commun.

L'évaluation porte sur une séquence complète, c'est-à-dire une série d'exercices donnée entre deux bulletins. Chaque séquence est évaluée sur 20 points même si le nombre d'exercices n'est pas atteint. Si il y a plus de quatre exercices, les quatre meilleures cotations sont enregistrées.

Les critères d'évaluation, sont constants et de valeur identique pour chaque exercice

Invention	Présentation	Cohérence	Consignes	Langue
Originalité Richesse des idées imagination	Mise en pages Titrage Soin	Progression Répétition Articulation Non-contradiction	Respect des indications, Nombre d'occurrences	Orthographe, Syntaxe, Richesse

3.5. Amélioration de l'orthographe.

Sauf dans le cas d'une dictée sans faute, ce qui est évalué c'est la qualité de la correction par l'élève de ses erreurs. Une correction soignée peut compenser une faiblesse en orthographe; inversement, une correction bâclée dévaluera un texte peu fautif. L'élève peut se faire aider pour la correction et dispose d'un délai suffisant.

Les modalités pratiques et un exemple figurent sur un document spécifique.

4.1 Le matériel nécessaire

- un cahier d'écolier de très bonne qualité (60 pages) ;
- une chemise plastique à glissière pour conserver tâches et évaluations,
- le syllabus qui reprend les informations théoriques, les tables d'évaluation et les poèmes on peut aussi consulter les [pages spécifiques](#).
- environ 6 € de photocopies personnelles et impressions au CCM,
- grammaire, dictionnaire.